

# **La modification de l'appellation de la Fédération des professionnelles et professionnels salarié-es et des cadres du Québec**

Document préparé par Céline Labrosse, Ph.D. en linguistique - 12 mars 1998

Suite au souhait exprimé par les membres de la Fédération des professionnelles et professionnels salarié-es et des cadres du Québec de modifier l'appellation de leur fédération, voici quelques pistes de réflexion qui pourront les guider dans le choix d'une nouvelle dénomination.

## **Table des matières**

### **1. Pourquoi féminiser les titres ?**

- 1.1 Quelques résultats de recherche
- 1.2 Des exemples de masculinisation de titres
- 1.3 Les tendances en français moderne

### **2. La féminisation (ou la désexisation) des textes**

- 2.1 Observations sur la désignation de la FPPSCQ
  - 2.1.1 Le dédoublement
  - 2.1.2 La troncation (traits d'union, parenthèses, etc.)
  - 2.1.3 Une nouvelle forme (l'innovation)
- 2.2 La règle de proximité

### **3. La place du Québec dans la francophonie**

### **4. Conclusion**

# 1. Pourquoi féminiser les titres?

## 1.1 Quelques résultats de recherche

Depuis le début des années 1970, des recherches menées dans différents domaines (linguistique, sociologie, communication, psychologie, etc.) ont peu à peu remis en question les pratiques traditionnelles de rédaction au genre masculin, lesquelles préjudiciaient aux femmes à plusieurs égards. La recension de quatorze études, portant sur l'interprétation des mots masculins prétendument généralisants en anglais (comme les mots *man* et *he*), a montré que les réponses induisaient des représentations d'hommes plus souvent que lorsque des tournures neutres, introduites notamment par *people*, *human being*, *he and she*, étaient utilisées. De plus, les résultats de plusieurs recherches ont indiqué que des candidates potentielles étaient moins enclines à envisager une carrière lorsque la description du poste était formulée à l'aide de noms ou pronoms masculins.

Par ailleurs, la double valeur des titres masculins, qui réfèrent parfois aux hommes et parfois aux femmes et aux hommes, a permis à diverses sociétés, groupes ou individus d'exercer leur libre interprétation des droits et privilèges concédés aux femmes (cf. notamment le suffrage dit *universal* en 1848, en France; l'examen des lois d'interprétation fédérales de 1867 à 1975; le refus d'un emploi à une postulante).

La langue française présente une adéquation entre genres et sexes pour au moins 94% des noms communs de personnes. Une chercheuse française rapporte à cet effet qu'un enfant, à la vue de la photo du capitaine Prieur à la télévision, s'est exclamé: "Regardez cet homme, il a l'air d'une femme!". Mais c'était effectivement une femme! La méprise du garçonnet reposait sur le fait que *le* journaliste avait mentionné le capitaine; s'il avait employé la dénomination *la* capitaine, l'enfant n'aurait jamais été induit en erreur. Dans la presque totalité des cas, donc, un titre masculin induit une représentation d'homme et un titre féminin, une représentation de femme.

Le refus d'utiliser des titres féminins pour désigner des détentrices de postes conduit également à des imbroglios et des incohérences dans les accords grammaticaux et sémantiques. Voici un échantillon d'énoncés relevés en France:

- *Le compositeur Germaine X est mort. Il avait 50 ans*
- *Un chauffeur de taxi femme*
- *L'ex-huissier était condamnée...*
- *Le ministre lui-même, Mlle Diénesch, résume bien la situation*
- *Le narrateur est en extase devant son père, elle est ravie de le revoir*
- *Il était profondément heureux d'être sa fille*

En somme, la mise en valeur des contributions, rôles et fonctions des citoyennes dans la société se réalise par des dénominations féminines pour les femmes. La même argumentation justifie l'emploi de dénominations masculines pour les hommes. Mentionnons quelques cas de titres masculinisés.

## 1.2 Des exemples de masculinisation de titres

Un certain nombre de mots masculins ont émergé à la suite des mots féminins correspondants: *un veuf*, *un concubin*, *un gardien* (d'enfants), *un éducateur* (en garderie), *un esthéticien* (dans un centre de beauté), *un sage-homme*.

Certains titres féminins qui ont été masculinisés ont aussi donné lieu, en retour, à une nouvelle configuration des titres féminins. Ainsi,

- *hôtesse de l'air (agent de bord) une agente de bord*
- *femme de chambre (homme de chambre),*
- *une préposée aux chambres. (un préposé aux chambres).*

## 1.3 Les tendances en français moderne

L'évolution des noms de personnes en français indique une tendance vers l'adoption de formes communes pour les deux genres. En effet, certaines marques de genre spécifiquement féminines ou spécifiquement masculines tendent à s'effacer.

Par exemple, la finale *-esse*, très productive au Moyen Age, ne subsiste plus que dans quelques mots: *hôtesse*, *princesse*, *comtesse*, *duchesse*, *maîtresse d'école ou de maison*, etc. Les formes courantes antérieurement (*prêtresse*, *prophétesse*, *ivrognesse*, *jugesse*, *traîtresse*, *capitaine*, *poétesse*, *contremaîtresse*) sont devenues le plus souvent des finales en *-e*. Le genre de ces mots se signale donc maintenant par le déterminant ou l'adjectif: *un ou une prêtre*, *un ou une prophète*, *un ou une ivrogne*, *un ou une juge*, *un ou une traître*, *un ou une capitaine*, *un ou une poète*, *un ou une contremaître*.

De la même façon, les finales en *-euse* et *-trice* disparaissent peu à peu au profit des formes en *-eure*: on trouve *une traiteure*, *une employeure*, *une chauffeure*, *une camionneure*, *une monteure de ligne*, *une metteure en scène*, *une professeure*, *une auteure-compositeure*, *une producteure*, *une directeure* et bien d'autres encore. Des formes en *-eure* sont aussi en usage en Europe: on relève, en France, *une directeure*, *une ingénieure*; en Belgique, *une mayeure*, *une auteure*; en Suisse, *une ingénieure*, *une professeure*, *une procureure*, *une successeure*, *une proviseure*. Ce phénomène témoigne aussi d'un rapprochement des formes féminine et masculine à l'oral: *une amatrice*, *un amateur*; *une superviseure*, *un superviseur*, etc.

## 2. La féminisation (ou la désexisation) des textes

La féminisation des textes vise à intégrer de façon harmonieuse les titres féminins, les titres masculins et leurs références dans les discours et les textes.

### 2.1 Observations sur la désignation de la FPPSCQ

#### 2.1.1 Le dédoublement

Si on examine la dénomination actuelle de la Fédération des professionnelles et professionnels salarié-es et des cadres du Québec, on remarque avec intérêt que les formes féminine et masculine sont bien présentes et en évidence. Mais il y a répétition, à l'oral, de deux mots homophones (*professionnelles et professionnels*).

#### 2.1.2 La troncation (traits d'union, parenthèses, etc.)

L'idéal serait l'abolition de la répétition de *professionnelles et professionnels* par l'emploi d'une seule forme, en recourant par exemple à la troncation (*professionnel- le-s*, *professionnel-les*, *professionnelles-els*, *professionnel(le)s*). Notons au passage que les parenthèses sont à éviter: en rhétorique, elles signifient que l'on peut sauter le fragment de phrase en question sans incidence majeure pour la compréhension et la grammaire.

Or, si les pratiques de troncation étaient répandues au Québec au début des années 1980 (cf. l'usage à l'UQAM), on constate qu'elles perdent du terrain ces dernières années. En effet, ce sont plutôt les dédoublements en entier qui gagnent de plus en plus la faveur populaire dans divers types de documents (les annonces d'emploi, la publicité, les textes informatifs, etc.)

L'un des inconvénients à la troncation constitue la coupure de fin de ligne: *professionnel-le-s* peut ainsi quelquefois se lire *professionnel-* ou encore *professionnel-le* et la ligne suivante débute par un trait d'union ou des lettres isolées (*-le-s*, *-s*).

On ne sous-estimera pas non plus, dans l'hypothèse de l'adoption d'une dénomination tronquée, le fait que la forme féminine ou la forme masculine sera substantiellement raccourcie (*-le-*, *-les*, *-els*). Il faudra décider des motifs qui présideront au choix de l'une ou l'autre forme.

#### 2.1.3 Une nouvelle forme (l'innovation)

La nouvelle dénomination qui est proposée ici tient compte des arguments et des tendances qui ont été précédemment énoncées, à savoir le droit pour chaque membre d'avoir sa dénomination représentée dans le titre de sa Fédération, l'évolution vers des formes communes en français pour certains types de finales et l'abolition de la répétition des homophones.

La proposition qui est soumise s'inspire de la procédure mise en vigueur en anglais. Le ministère du Travail américain a en effet mis de l'avant, en 1975, une série de titres masculins à déséxiser, dont voici quelques exemples:

- *salesman (saleswoman) sales agent, salesperson*
- *office boy (office girl) office helper*
- *actress, actor actor (doctor, supervisor, director)*
- *waitress, waiter waiter (teacher, manager, leader)*

Dans certains cas, le ministère du Travail a complètement innové en créant des néologismes à partir d'éléments disponibles dans la langue anglaise:

repairman (repairwoman) réparer (repair + er)

Semblablement, de nouveaux mots peuvent se créer à l'aide d'éléments disponibles dans la langue française. Ainsi produit-on la composition du mot professionnelle:

professionn + èle

qui donne alors lieu au dédoublement une professionnelle, un professionnelle

sur le modèle de une fidèle, un fidèle

Le fonctionnement est symétrique à d'autres finales communes:

- *une collègue, un collègue*
- *un audiologiste, une audiologiste*
- *une bibliothécaire, un bibliothécaire, etc.*

Cette proposition s'inscrit dans le sens de l'évolution du français. Beaucoup de mots, qui s'orthographiaient avec une consonne double, prennent maintenant l'accent grave sur le e et une consonne simple. Aux siècles précédents, on rencontre ainsi:

Forme plus ancienne

planette  
comette  
complete  
modelle  
planète  
comète  
complète  
modèle

Forme moderne

Les Rectifications orthographiques françaises, adoptées en France en 1990 et qui sont en voie graduelle d'implantation, abolissent aussi les consonnes doubles pour tous les verbes

en *-eler* et *-eter* (à deux exceptions près). Sur le modèle de *acheter* et *peler*, on recommande ainsi d'écrire:

**l'eau ruissèle**

plutôt que

**l'eau ruisselle**

**tu époussètes tu époussettes**

**j'étiquète j'étiquette**

Cette adaptation orthographique trouve le même corollaire dans les noms correspondants: *morçèlement, nivèlement*.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, des grammairiens prênaient déjà cette graphie (*naturèle, spirituèle, nouvele, continuèle*, etc.) mais leur influence auprès de leurs pairs n'aura pas été assez importante pour orienter sur cette piste, et de manière généralisée, les usages de l'époque.

## 2.2 La règle de proximité

La règle de proximité, qui s'appliquait couramment au XVI<sup>e</sup> siècle, stipule que l'adjectif s'accorde en genre avec le nom le plus près. Ainsi retrouve-t-on :

- des voyageurs et voyageuses débrouillardes
- des musiciennes et musiciens québécois

Cette règle a été renversée par le grammairien Vaugelas qui a déclaré, en 1647, que le genre masculin était le genre le plus noble. Cette affirmation a conduit à la règle que l'on connaît de nos jours : "le masculin l'emporte sur le féminin".

Même si la règle de proximité n'est pas encore enseignée aujourd'hui, elle a néanmoins survécu de façon fragmentée au fil des siècles et connaît un regain de sa vigueur depuis quelques années. La Suisse, dans sa publication "*Le langage n'est pas neutre*" (1991), prône cet usage; le guide de rédaction non sexiste du gouvernement de l'Ontario "*À juste titre*" (1994) mentionne cette possibilité d'accord; le Guide de féminisation de l'UQAM en recommande l'emploi (*l'étudiant ou l'étudiante inscrite; les étudiantes et étudiants inscrits; de nombreuses étudiantes et étudiants*). Des guides émanant d'Italie (1987) et d'Espagne (1992) recommandent également l'application de cette règle.

## 3. La place du Québec dans la francophonie

Dans la francophonie, c'est le Québec qui a pris les devants dans le domaine de la déséxisation du langage. Certains pays, qui s'alignaient autrefois inconditionnellement sur l'usage hexagonal, commencent à prendre ce fait en considération. Ainsi, un manuel d'enseignement du français langue seconde, édité aux États-Unis en 1997 par une maison d'édition de renommée internationale, mentionne, au chapitre traitant du genre des noms de personnes : "In Canada, there are often feminine forms even though none exist in France (*professeure, écrivaine*, etc.)".

Le Conseil international d'études francophones, qui a son siège social dans l'état américain du Kansas, s'inspire aussi des pratiques québécoises, si l'on en croît son prospectus complètement désexisé. En voici un extrait :

"Ses membres sont essentiellement des enseignant-e-s et des chercheur-e-s universitaires, mais aussi des auteur-e-s, des éditeurs et éditrices et des artistes" de la francophonie mondiale.

#### **4. Conclusion**

La modification orthographique qui est mise de l'avant (*professionnèle*) se veut une contribution - mince mais tangible - à l'avancement de la place des femmes dans la langue française, où rayonne désormais une représentation commune du féminin et du masculin plutôt que la prééminence d'une forme sur une autre ou la répétition de la seconde sur la précédente. Une construction bien française, créée en toute égalité.

Quant à la règle de proximité, elle est motivée également par une perspective innovatrice où l'un des genres ne peut plus prétendre l'emporter sur l'autre. Cette règle ancienne est là, à notre portée. Elle ne demande qu'à être réactivée et à pouvoir largement se diffuser.